

**ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITE  
AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Vu le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- . Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- . Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Choisy-le-Roi en date du 22 juin 2022 relative à la création d'un comité social territorial commun Ville, CCAS et Régie Autonome Théâtre Cinéma Paul Eluard,
- . Considérant les élections professionnelles du 8 décembre 2022,
- . Considérant qu'il appartient au Maire de désigner par arrêté les représentants de la collectivité au comité social territorial parmi les membres de l'organe délibérant ou les agents de la collectivité.

**ARRETE**

Article 1 : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial sont :

<u>Membres titulaires :</u>	PANETTA Tonino	Maire
	ID ELOUALI Ali	Adjoint au Maire
	COELHO Vasco	Adjointe au Maire
	OSTERMEYER Sushma	Adjointe au Maire
	BARANGER Denis	Directeur général des services
	SIMON Cédric	Directeur des ressources humaines

<u>Membres suppléants :</u>	DRUART Frédéric	Adjoint au Maire
	GAULIER Danièle	Adjoint au Maire
	FRANCISOT Amandine	Adjoint au Maire
	FONTAINE Sabrina	Adjointe au Maire
	SASU Hancès	Adjoint au Maire
	HACHE Bénédicte	Adjointe au Maire

Article 2 : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial, en sa formation spécialisée, sont :

<u>Membres titulaires :</u>	PANETTÀ Tonino	Maire
	ID ELOUALI Ali	Adjoint au Maire
	COELHO Vasco	Adjointe au Maire
	OSTERMEYER Sushma	Adjointe au Maire
	BARANGER Denis	Directeur général des services
	SIMON Cédric	Directeur des ressources humaines

<u>Membres suppléants :</u>	DRUART Frédéric	Adjoint au Maire
	GAULIER Danièle	Adjoint au Maire
	FRANCISOT Amandine	Adjoint au Maire
	FONTAINE Sabrina	Adjointe au Maire
	SASU Hancès	Adjoint au Maire
	HACHE Bénédicte	Adjointe au Maire
	CHIRRANE El Arbi	Conseiller municipal délégué
	BEZACE Mathilde	Conseillère municipale déléguée
	BOLLE Kristian	Conseiller municipal délégué
	CAMPEAU François	Directeur général des services techniques
	MINE Sophie	Directrice générale adjointe des services aux familles
	ANTOINE Laurence	Directrice générale adjointe culture et vie locale

Article 3 : La présidence des comités sera assurée par M. Tonino PANETTA, Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement, par M. COELHO Vasco, Adjoint au Maire.



Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et aux intéressés. Il sera publié sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 12 janvier 2023

Le Maire,



*Signature*  
Maire de Choisy-le-Roi

